

MAIRIE DE CHEMAUDIN
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2014



Le conseil municipal s'est réuni le Mercredi 12 novembre 2014 à 20h30 dans la salle du conseil municipal à Chemaudin sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Gilbert GAVIGNET, Marie-Pascale BRIENTINI, François DODANE, Sabrina BAILLARD, Charles HARDY, Sandrine CHAINHO, Samuel DROMARD, Philippe FAGOT, Sonia GOUGET, Léa LAROSA, Séverine ONILLON, Sandrine PERROT, Daniel VANNIER Henri VERNEREY

Absents excusés : Olivier LARQUE ayant donné pouvoir à Marie-Pascale BRIENTINI

Secrétaire de séance : Charles HARDY

Ordre du jour de la séance

Approbation du compte-rendu de la séance du 21 octobre 2014

Demande de subventions pour travaux voirie

Cellules commerciales

Attribution de la cellule libérée par l'ostéopathe Dr Alabouvette

Travaux à réaliser

Réponse au courrier du Dr Saint Hillier

Recours à un maître d'œuvre pour l'élaboration d'un dossier d'expropriation Zone de loisirs

Permis de démolir maison Duvois

Avenant aux statuts pour compétence optionnelle sur l'entretien des installations d'assainissement non collectif

Convention CAUE

Devis ONF exploitation bois carrière

Questions diverses

Approbation du compte rendu de la séance du 21 octobre 2014

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Demande de subventions pour travaux de voirie »(délibérations)

Rue de la Combe et Chemin de Menuey

Après exposé de la commission voirie, le conseil municipal accepte à l'unanimité de valider l'étude technique effectuée par le cabinet BEJ concernant les travaux de voirie Chemin de la Combe (revêtement et éclairage) pour un montant dont l'estimation est égale à 91 522€ TTC, ainsi que les travaux de voirie Chemin de Menuey (revêtement) pour un montant dont l'estimation est égale à 137 177€ TTC.

Bien que déjà présentés en 2012 et 2013, les subventions relatives aux travaux de voirie Chemin de Menuey ne nous avaient pas été accordées. Les dossiers sont néanmoins représentables après actualisation et exigibles au 15 novembre 2014.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

de lancer les consultations aux entreprises pour la réalisation des travaux de voirie chemin de la Combe et chemin de Menuey

d'autoriser Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions

de prévoir les crédits nécessaires au BP 2014 par une modification budgétaire.

Chemin de la Crête

Ce chemin vicinal qui rejoint Dannemarie-sur-Crête, fort fréquenté par les promeneurs et autres joggers, nécessite des travaux de stabilisation et de rénovation de surface. Un projet de réfection établi par le cabinet BEJ, propose une correction d'assise et un revêtement bicouche sur 3mètres de large et 1490 m de long pour un montant estimé à 59 820€ TTC. Il restera à définir ultérieurement comment réservé son usage aux « déplacements doux » tout en permettant l'accès en véhicule, aux riverains.

Une demande de subventions pourrait être faite conjointement avec la Mairie de Dannemarie-sur-Crête auprès de la CAGB.

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

de lancer les appels d'offre nécessaires**d'autoriser Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions****de prévoir les crédits nécessaires au BP 2014 par une modification budgétaire****Cellules commerciales (délibérations)**

Suite au départ du Dr Alabouvette, ostéopathe, une candidature s'est manifestée pour la reprise de sa cellule. Il s'agit de Madame Karine Landry, kinésithérapeute et Chemaudioise.

Un bail professionnel sera prochainement signé. Il prévoit un loyer mensuel de 636€ HT révisable annuellement en fonction de l'indice des loyers. Il stipulera qu'aucun travaux de modification des lieux ne pourra être exécuté sans l'accord préalable de la Mairie. Les frais de bail seront à la charge de la commune qui s'engage par ailleurs, à refaire le revêtement de sol (par une entreprise) et accepte que les peintures soient réalisées par le nouveau preneur en contre- partie d'une exonération de loyers. Le montant des travaux reste à définir avec Mme Landry.

Le conseil valide à l'unanimité cette candidature et les conditions de location.

Suite à un courrier du Dr Saint Hillier. Le conseil municipal émet un avis favorable sur le principe d'exonération de 2 loyers (janvier et février 2015) en contrepartie de l'abandon par le Dr Saint Hillier de la clause prévue au bail notarié stipulant l'interdiction d'installer un autre médecin dans les locaux pendant une période de 6 mois. La résiliation de son bail interviendra le 28 février 2015. Le Dr Saint Hillier devra s'acquitter des charges locatives et s'assurer que le local soit bien « hors gel » pendant cette période.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'avoir connaissance de l'accord du Tribunal de Commerce concernant la candidature à la reprise du Bar Tabac Restaurant par Mr Gérald GEORGIETTI, actuellement installé à Maîche. Son installation à Chemaudin pourrait intervenir courant janvier 2015.

Recours à un maître d'œuvre pour l'élaboration d'un dossier d'expropriation zone de loisirs (délibération)

L'échec des négociations de prix sur la vente du terrain restant à acquérir pour la future zone de loisirs (derrière les vestiaires du stade, au lieu-dit « la Bouloye ») oblige la Commune à engager une procédure d'expropriation. Le dossier doit définir précisément le projet d'utilité publique qui justifie cette expropriation.

Il est proposé d'avoir recours aux services de maîtrise d'œuvre de l'entreprise BEJ pour nous aider à définir ce projet, le chiffrer et constituer le dossier d'expropriation.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Permis de démolir maison Duvois (délibération)

Suite à l'acquisition par la Commune de la maison de Monsieur DUVOIS, décédé, le Maire demande l'autorisation de déposer un permis de démolir afin de faire cesser les frais d'assurance relatifs à cette habitation. Un projet d'aménagement de l'espace interviendra ultérieurement.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Avenant au contrat d'entretien des installations d'assainissement non collectif (délibération)

Monsieur le Maire présente la demande du SIEVO (Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon) pour valider un avenant aux statuts du Syndicat pour la prise de compétence optionnelle d'entretien des installations d'assainissement non collectif.

En effet le SIEVO met en place un service permettant d'assurer à la demande des usagers l'entretien, des installations d'assainissement non collectif, se limitant à la vidange des fosses, des bacs à graisses et le nettoyage des préfiltres. Sont exclus tous les éléments électromécaniques.

Après avoir entendu la lecture du projet et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le projet d'avenant aux statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon.

Convention CAUE (délibération)

Le CAUE du Doubs (Conseil en architecture, urbanisme et environnement) est un organisme de service public qui fournit aux personnes qui désirent construire ou sauvegarder un patrimoine, élus, particuliers et professionnels, les informations et les conseils propres à

assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, (hors maîtrise d'œuvre).

Ce service d'assistance est gratuit (après cotisation - Association loi 1901). Il regroupe des architectes, des urbanistes, des paysagistes, des professionnels du bâtiment, etc...

La Commune se propose d'avoir recours à ce service dans le cadre d'une réflexion sur la protection du patrimoine architectural du village, en particulier les maisons de caractère qui jalonnent la Grande rue et les rues adjacentes. Il s'agit aussi de préserver les bâtiments qui par défaut d'entretien, présentent un risque pour le public et engagent la responsabilité du Maire.

Cette collaboration s'appuierait sur une convention de travail (cotisation de 180€ pour un an) : visite des maisons à risque et préconisations.

établissement d'un inventaire maison par maison avec des mesures de protection patrimoniale individualisée.

adaptation du PLU, pour mesures spécifiques à ces édifices.

conseils d'urbanisation sur le périmètre protégé de l'église classée.

aide et assistance à la définition du projet d'aménagement de la future zone de loisirs.

etc...

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Devis ONF : exploitation des bois de la carrière (délibération)

Un devis complémentaire d'exploitation de bois façonnés pour le déboisement de la carrière est présenté par l'ONF sur les mêmes bases que l'exploitation des bois de la commune, pour un montant total de 5 854,40€ HT soit 6 439,84€ TTC.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

Questions diverses

Le repas annuel des seniors est fixé au samedi 31 janvier 2015.

La mise en place, imposée par les autorités, d'un logiciel de gestion comptable des communes (e-Magnus) nécessitera le changement total du matériel informatique du secrétariat de mairie. La commune, éligible à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), pourra bénéficier d'une subvention de 25 à 35%.

L'occupation du domaine public routier fait l'objet d'une redevance annuelle par France Télécom.

Cette redevance est calculée en fonction du type d'implantation : le nombre de kms des artères aériennes (3,236kms), des artères souterraines (18,231 kms) et des emprises au sol (0,5m²), et les redevances sont révisées au 1^{er} janvier de chaque année par application de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics (TP01).

La redevance 2014 s'élève à 924€.

Remboursement de notre assureur SMABTP d'un montant de 575,71€ correspondant au solde créditeur de notre cotisation.

Acceptation des tarifs du Centre socio-culturel pour les activités des vacances de la Toussaint

ÉTAT DES DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS DE LA SÉANCE

Délibération 2014-92 : *Travaux de voirie Chemin de la Combe*

Délibération 2014-93 : *Travaux de voirie*

Délibération 2014-94 : *Modifications budgétaires budget Commune*

Délibération 2014-95 : *Reprise de le cellule commerciale n°*

Délibération 2014-96 : *Recours à un maître d'œuvre pour l'élaboration d'un dossier d'expropriation*

Délibération 2014-97 : *Permis de démolir maison Duvois*

Délibération 2014-98 : *Avenant aux statuts du SIEVO pour l'entretien des installations ANC*

Délibération 2014-99 : *Convention CAUE*

Délibération 2014-100 : *Devis complémentaires d'exploitation des bois de la carrière*

Délibération 2014-101 : *RODP France Telecom 2014*

Délibération 2014-102 : *Remboursement SMABTP*

Délibération 2014-103 : *Tarifs multi-activités vacances de la Toussaint*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 05.

GAVIGNET Gilbert	
------------------	--

<i>DODANE François</i>	
<i>BRIENTINI Marie-Pascale</i>	
<i>HARDY Charles</i>	
<i>BAILLARD Sabrina</i>	
<i>CHAINHO Sandrine</i>	
<i>DROMARD Samuel</i>	
<i>FAGOT Philippe</i>	
<i>GOUGET Sonia</i>	
<i>LAROSA Léa</i>	
<i>LARQUE Olivier</i>	<i>Pouvoir à MP BRIENTINI</i>
<i>ONILLON Séverine</i>	
<i>PERROT Sandrine</i>	
<i>VANNIER Daniel</i>	
<i>VERNEREY Henri</i>	